



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## 1 Intitulé du projet

Nom du projet : "Parc de l'horloge"

Réhabilitation d'un site industriel en ferme urbaine, logements, résidence étudiante et locaux d'activités sur la commune de Besançon.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

SMCI | Editeur Immobilier

Raison sociale

SMCI | Editeur Immobilier

N° SIRET

5 0 3 7 9 2 2 5 1 0 0 0 2 0

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

JEANNOT

Prénom(s)

FABRICE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup>

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit au sein des 2,5 ha d'emprise plusieurs opérations :

1. Le bâtiment existant (18 500 m<sup>2</sup> de SDP) sera démoli dans son intégralité et 12 000 m<sup>2</sup> d'enrobés seront décroûtés afin de rendre, au total, 17 000 m<sup>2</sup> de sol, actuellement imperméable, perméable.

2. Les 1,7 ha de sol désimperméabilisé, dépollué et décarboné sera ensuite renaturalisé par apport de terre végétale issue d'une opération de proximité. 1,3 ha de ce sol rendu perméable sera réaménagé au centre du périmètre du projet par une ferme urbaine autosuffisante.

3. 10 bâtis dont 6 sur pilotis destinés aux logements avec locaux d'activités en RDC ainsi que 1 résidence étudiante avec parking privé en R+1, pour un SDP total de 16 000 m<sup>2</sup>, seront construit autour de la ferme urbaine en périphérie du site. Des passerelles aériennes seront également construites en R+1 afin de relier les 6 bâtis sur pilotis et le parking. L'ensemble des constructions seront également recouvertes de panneaux solaires en toiture. Des cuves de récupération d'eaux pluviales d'une capacité de 2 400 m<sup>3</sup> seront installées en sous-sol du bâtiment voisin (hors emprise projet) afin d'alimenter les besoins de la ferme urbaine tout au long de l'année.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'ambition de l'opération de réhabilitation urbaine du site s'inscrit en plein dans l'exigence de transition écologique et de recherche d'un nouvel art de vivre pour transformer ce site industriel monofonctionnel et obsolète en écosystème urbain vertueux, circulaire et productif. Accompagné par les acteurs de l'agriculture urbaine (chambre consulaire, organisations professionnelles), le processus repose sur la transformation profonde du site, sa désimperméabilisation et décarbonisation, la réactivation productive du sol par le maraîchage urbain et sa capacité à être habité. Organisé pour libérer un espace agricole non morcelé et bien exposé, intégré dans un corridor agroforestier et ses aménités, un habitat innovant proposera aux futurs habitants une performance et une intégration environnementale rares en ville.

Vidéo de présentation du projet : <https://youtu.be/VyWZJkPZvsU>

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le planning n'a pas été défini. Le démarrage des travaux est envisagé au plus tôt pour le 2ème semestre 2025.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La proximité du site à des commerces, des habitats, de l'université, des transports, des écoles dans son environnement proche permettra de créer un écosystème urbain mixte plus adapté. Plusieurs usages sont prévus :

1. activité économique par de la production agricole en circuit court et autres activités de commerces, services.
2. logements à la vente et à la location + résidence étudiante.
3. fonctionnalité écologique avec intégration de corridors écologiques.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure administrative d'autorisation n'a été actuellement déposée hormis le présent dossier d'étude cas par cas. Suite à la décision prise par la DREAL le projet sera soumis à :

- Permis d'aménager
- Permis de construire

Deux déclarations doivent être réalisées dans le cadre du projet :

- Déclaration de projet valant mise en conformité du PLU : proposé par la collectivité de Besançon. Procédure en cours.
  - Déclaration de rejets d'eaux pluviales : sera déposé ultérieurement à la préfecture du Doubs (Rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'eau).
-

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface foncier / Périmètre du projet	24 900 m <sup>2</sup>
Surface rendue perméable (actuellement site entièrement imperméable)	17 000 m <sup>2</sup>
Surface de plancher (SDP logements, commerces et résidence étudiante)	16 000 m <sup>2</sup> (339 logements)
Surface agricole (ferme urbaine)	13 500 m <sup>2</sup>
Places de stationnement privés (dans le bâtiment de la résidence étudiante)	310 places

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Rue Denis Papin et rue Albert Thomas

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Besançon

Code postal : 2 5 0 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUde BESANCON (juin 2022) - zone UYa destiné aux "secteurs d'activités". La collectivité a le projet. Une « Déclaration de projet valant mise en conformité du PLU » est en cours pour les logements.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF de type 1 les plus proche se situe entre 2 et 2,5 km au Sud - Sud Est, et à 4 km au Nord de la parcelle du projet. Il s'agit respectivement des ZNIEFF : "430007789", "430007790", "430002274" et "430007781". La ZNIEFF de type 2 la plus proche se situe à 5,7 km à l'Est de la parcelle. Il s'agit de la ZNIEFF "430007792" Cf. cartes diagnostic écologique en annexe 8
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Besançon est hors zone de montagne. Elle se situe en frontière limitrophe est avec la zone du Massif du Jura. Le site du projet est situé à l'ouest de Besançon.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à 3 km à l'Est de la parcelle du projet. Il s'agit de l'arrêté "FR3800749". Cf. cartes diagnostic écologique en annexe 8
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune commune n'est classé commune du littoral dans un périmètre de 75 km autour du site du projet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. diagnostic écologique en annexe 8

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La métropole du Grand Besançon est soumise à un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement actualisé tous les ans. La dernière et 3ème version date du 27 mai 2021. La zone de bruit la plus proche du plan de prévention se situe à 600 m au Nord-Est du projet. Cf. cartes Plan de prévention annexe 8
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bien inscrit ne couvre la parcelle du projet ou se situe à proximité.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche ayant fait l'objet d'une délimitation se situe à 500 m à l'Est de la zone.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se localise dans une commune couverte par un PPRI approuvé en 2008 et révisé en 2017. Toutefois, la zone du projet n'est pas considérée comme à risque selon les cartes à enjeux de cette PPRI, 2km séparent la zone à risque du projet. Cf. annexe 8
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La métropole du Grand Besançon dispose de deux PPRT approuvés en 2009 : - à Deluz autour de l'entreprise BUTAGAZ, situé à 19km du site - à Gennes, autour de l'entreprise SFPLJ situé à 12km du site
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un ancien site industriel. Une étude quantitative du risque de pollution du sol a été faite. Les conclusions du rapport énoncent la présence de traces de polluants (hydrocarbures, CAV, COHV) mais que le risque est inférieurs aux valeurs limites définies par la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués. Cf. Rapport de pollution du sol Annexe 8.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé dans une zone d'activité selon le PLU. Aucune zone de répartition des eaux n'y est identifiée.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de captage d'eau n'a été identifiée à proximité du périmètre du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ne couvre la parcelle du projet ou se situe à proximité.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone Natura 2000 Directive Habitat la plus proche se situe à 6 km à l'Est de la parcelle du projet. Il s'agit du site "FR4312010". Cf. Annexe 7 et diagnostic écologique en annexe 8
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ne couvre la parcelle du projet ou se situe à proximité.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ferme urbaine sera alimentée en totalité par la récupération d'eau pluviale. Les logements et commerces seront raccordés au système d'eau potable existant. La nature du projet impliquera une augmentation de la consommation d'eau par rapport à l'historique du site en raison du changement d'occupation de la parcelle (logements et commerces en remplacement d'une activité industrielle d'horlogerie).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ferme urbaine sera alimentée en totalité par la récupération d'eau pluviale, ce qui n'implique aucun drainage. Le sol étant 100% imperméable à l'heure actuelle, l'eau ne s'infiltre pas dans le sol, ce qui n'implique aucune modification des masses souterraines.  Les logements et commerces seront raccordés au système d'eau potable existant ce qui n'implique aucun drainage ni modifications des masses souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition du bâtiment existant et le décaissage de l'enrobé engendrera des déchets inertes donc une partie ne sera pas réutilisables. Il y aura donc un excédent de matériaux à l'issue des travaux qui seront gérés de manière optimisée et dans une démarche de tri et valorisation dans le respect de l'environnement et de la réglementation. Les déchets d'acier, fers, béton, seront récupérés et valorisés dans les nouvelles constructions. Cf. rapport de réemploi des déchets de démolition en Annexe 8.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'investigation sanitaire des sols a conclu que la terre du site ne peut pas être réutilisée dans le cadre du projet. Un apport de terre pour les travaux et le substrat des espaces extérieurs sera nécessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a été réalisé en cohérence avec les possibilités du site. L'ancien bâtiment industriel présent à l'état initial disposait des équipements d'alimentation en eau potable, réseau et assainissement, etc. Ceux-ci seront réutilisés pour le projet.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas de rupture de la trame verte puisqu'il est situé dans une ZAE et entre plusieurs axes routiers et ferroviars. De plus, très peu de biodiversité (faune, flore, habitat) a été identifiée sur site et est à faible enjeu. Cf. diagnostic écologique en annexe 8. Les opérations prévues par le projet permettront d'accentuer considérablement la biodiversité sur site grâce à une grande surface d'espace vert (ferme urbaine et corridor écologique) et une diversité des essences qualitativement par rapport à l'état initial.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 6 km du projet et celui-ci se trouve dans d'une ZAE. Les conditions de circulation, de ressource et d'habitat sont nulles. Les incidences pour les espèces présentes en zone Natura 2000 sont inexistantes en phase travaux et en phase exploitation.  Cf. Annexe 7 et diagnostic écologique en annexe 8.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone exempte d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. A contrario, une partie du projet prévoit la renaturation du sol en terre agricole.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la zone du projet. Le caractère résidentiel et agricole du projet n'engendrera pas de risques technologiques dans le futur.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation : un PPRI couvre la commune du projet mais le périmètre du projet n'est pas considéré comme à risque selon les cartes à enjeux. Aucune mesure de prévention ne sera nécessaire au vu de la distance de la première zone à risque. Séisme : le projet est situé en zone de sismicité modérée. La prise en compte de ce risque sera intégrée dans la conception du projet. Retrait gonflement des argiles : le projet est situé en zone d'aléas moyen. Ce risque sera pris en compte pour la conception.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du site en logements n'engendre aucun risque sanitaire. Les pratiques culturales prévues pour la ferme urbaine se feront dans le respect des normes sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le diagnostic de pollution des sols, les risques sanitaires sont en deçà des seuils nationaux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les cheminements et voiries prévus par le projet seront piétons. Les déplacements seront donc doux dans le périmètre du projet. L'impact sur le trafic routier actuel sera négligeable. Le fonctionnement actuel des voies de circulation ne devrait pas être trop perturbé.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : le projet pourra être source de nuisances sonores temporaires mais des dispositions seront prises pour les limiter. En exploitation: le trafic engendré sera négligeable par rapport à l'actuel.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Besançon est soumise à un PPBE actualisé tous les ans. Selon la carte de localisation du bruit, l'emprise du projet ne se situe pas dans les zones de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un dispositif de recyclage intégré des déchets organiques est prévu dans le projet. Ce dispositif sera fermé et pensé de façon à éviter toutes émissions olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone émettrice de nuisances olfactives n'est identifiée aux alentours de la zone du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, notamment lors de la démolition du bâtiment existant.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone émettrice de vibrations n'est identifiée sur et autour du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comporte des cheminements piétons sur les passerelles avec éclairage nocturne. Les dispositifs seront dirigés de manière à éviter toute pollution lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé en ZAE, déjà concernée par des émissions lumineuses à cause de l'éclairage des voies routières. L'éclairage du projet ne viendra pas accentuer pas la pollution actuelle.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront collectées pour alimenter les besoins de la ferme urbaine. Les rejets seront donc dits d'eau verte, ce qui n'aura pas d'incidence polluante sur l'environnement ou le cycle de l'eau.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le milieu naturel par infiltration dans le sol conformément à la réglementation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les pratiques agricoles prévues dans le projet sur la section 'ferme urbaine' concerne uniquement du maraîchage. Aucun effluent ne sera engendré.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de démolition et de travaux, les déchets et excédents de toute nature (gravats, matériaux ...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées.  Durant la phase d'exploitation, il y aura production de matières organiques végétales. Un dispositif de recyclage intégré des déchets organiques est prévu dans le projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager n'est présent sur le site et aux alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le site est imperméable et à l'abandon. Le projet changera la perméabilité du sol de 2/3 pour un usage agricole (maraîchage). Le projet vise également à créer des logements et commerces, ce qui modifiera les habitudes de fréquentation et d'économie du site. Le projet améliorera la qualité de vie de la zone par rapport à sa situation actuelle.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune zone Natura 2000, ZNIEFF ou à statut de protection et conservation en termes réglementaires n'est présente sur le site ou à proximité. Le projet n'aura aucun impact notable sur les continuités écologiques, les habitats et la végétation. Quelques espèces d'oiseaux à enjeu modéré ont été identifiées lors du diagnostic écologique, mais le site du projet ne constitue pas un habitat pour eux. L'impact sur la faune est donc faible. Cf. diagnostic écologique en annexe 8.

L'opération vise à créer un environnement résidentiel naturalisé qui sera bénéfique pour l'environnement en termes de biodiversité, qualité de l'air, îlot de fraîcheur, fertilité du sol et infiltration de l'eau dans le sous-sol. Quelques incidences seront probables sur le bruit et le trafic à proximité de l'opération, mais les impacts ne seront pas significatifs.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des recommandations sont mentionnées dans les pièces de l'annexe 8 (diagnostic écologique, rapport de pollution du sol, lettre d'engagement du maître d'ouvrage).

Déchets (phase travaux) : Les matériaux excavés seront acheminés vers les filières adaptées.

Déchets (phase exploitation) : Les matières organiques seront revalorisées en engrais par compostage en circuit fermé pour les cultures de la ferme urbaine.

Bruit (phase travaux) : une étude acoustique par un bureau d'étude compétent a été demandée pour mettre en place des mesures de réduction et d'évitement adaptée.

Lumière (phase travaux et exploitation) : les luminaires prévus par le projet auront une couleur et intensité suffisamment faible pour limiter le risque de pollution lumineuse dans le périmètre et ne pas accentuer celle actuelle.

Qualité de l'air (phase exploitation) : la re-naturalisation du site telle que prévu par le projet devrait être suffisante pour adsorber l'excès de rejets de polluants émis par le trafic routier. Cela créera également des îlots de fraîcheur pour le confort des résidents des futurs logements.

Risques naturels : la conception du bâtiment sera pensée pour sécuriser de bâtiment vis-à-vis du risque de sismicité et de gonflement du sol.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Avis de l'écologue chargée du diagnostic environnemental : "Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale, dite Étude d'Impacts. En effet, les premiers inventaires sur site réalisés le 10 avril 2024 ont montré des enjeux écologiques faibles à très faibles. Quelques individus de 5 d'espèces d'avifaune à enjeux modérés ont été identifiés sur le site. Toutefois, le site ne peut pas être considéré comme un habitat fonctionnel pour ceux-ci à cause des abords du site, sa localisation par rapport aux zones d'intérêt pour la biodiversité et les habitats, ainsi que l'insuffisance de végétation présente dans le périmètre du projet. Les opérations prévues par le projet sont en revanche favorables à une recolonisation de la biodiversité végétale et animale et à restauration de services écosystémiques lors de sa phase d'exploitation."

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Diagnostic écologique : Diagnostic écologique_SMCI - PARC DE L'HORLOGE.pdf Rapport pollution du sol : Pollution du sol - SMCI Besançon Présentation Rapport - Mai 2024.pdf & Pollution du sol - R6849- Investigations complémentaires_EQRS_FINAL_6juin24. pdf	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Cartes localisation du site Plan de Prévention.pdf	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Avis permis de démolir : Avis_PPD 25 056 23B0001 - SCI FJ KENNEDY_site FRALSEN_Signe.pdf Rapport de réemploi des déchets de démolition : Rapport échantillonnage et caractérisation.pdf	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Lettre d'engagement du maître d'ouvrage : Lettre d'engagement SMCI 09-07-2024.pdf Annexe à la lettre : SMCI - Parc de l'Horloge - Présentation du projet.pdf	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Projet de dossier de mise à jour administrative ICPE de l'industriel FRALSEN (échanges en cours avec DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom JEANNOT

Prénom Fabrice

Qualité du signataire Président du Groupe SMCI

À BESANCON

Fait le 3 / 0 / 05 / 20 / 24

**SMCI EDITEUR IMMOBILIER**

25 rue Proudhon  
25000 BESANÇON  
RCS Besançon 444 473 375

Signature du (des) demandeur(s)

